

# Point Fourrages



## Calendrier fourrager

### Départ en végétation

200 – 220 °C  
(base janvier)

300 – 350 °C  
(base février)

### Epis 5 cm

500 – 550 °C  
(base février)

### Début épiaison

700 – 800 °C  
(base février)

### Début floraison

1000 °C  
(base février)

### floraison

1200 °C  
(base février)

Apport d'azote

Mise à l'herbe

Fin du déprimage

Fauche précoce

Foin précoce

Foin moyen



## Agro – Météo

Station météo	Altitude (m)	Cumul pluvio depuis le 1 <sup>er</sup> janvier (mm)	Degrés cumulés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	Degrés cumulés depuis le 1 <sup>er</sup> février
Avrée	302	72	244	97
Chateau-Chinon	598	120	190	88
Clamecy	215	55	254	96
Dun les Places	598	118	180	80
Lormes	485	100	220	107
Luzy	300	96	235	91
Montigny en Morvan	285	85	235	85
Nevers	175	59	256	87
Prémery	260	86	241	92

Données météo 19 février 2023 (source MétéoFrance)

La semaine dernière a permis un bond de 50°C des sommes de températures grâce à des températures élevées pour un mois de février. En revanche toujours pas de pluie. Un épisode pluvieux est actuellement en cours et va permettre de valoriser l'azote apporté sur les méteils et les prairies temporaires destinées aux récoltes précoces. Dans les zones les plus en altitudes, les 200°C cumulés base 1<sup>er</sup> janvier vont être atteints courant de semaine. Les apports d'azote vont pouvoir être réalisés (sous réserve de pluies annoncées dans les jours qui suivent).

**PROagri**  
POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers

03 86 93 40 60

eleavage@nievre.chambagri.fr



Conseil collectif à destination  
des éleveurs de la Nièvre

Avec le soutien financier de :

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale d'aménagement agricole et rural CASDAR  
LIBRE  
PUBLI  
FRANCAIS

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE



La Chambre d'Agriculture de la Nièvre, en partenariat avec les semenciers LG semences et Cérience, et la coopérative Avéal de Luzy, a implanté à l'automne 2022 une plateforme d'essais sur la commune de Luzy. 8 modalités différentes y sont suivies. Il s'agit de mélanges fourragers riches en légumineuses (38 à 100% de légumineuses) d'une pérennité comprise entre 3 et 5 ans, destinés à une exploitation via la fauche. La composition des différentes modalités est présentée dans le tableau ci-dessous :

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8
Fétuque élevée	30%			20%			22%	
Ray grass hybride 2n*	15%	20%			30%			
Ray grass hybride 4n*		30%						
Dactyle				12%			8%	
Ray grass anglais 2n				17%			12%	
Ray grass anglais 4n								
Trèfle violet 2n	15%	37%	20%	17%	32%	35%	10%	
Trèfle violet 4n						22%		36%
Trèfle blanc géant		5%			6%	11%	5%	14%
Trèfle incarnat		8%				32%		
Luzerne nord	40%		45%	22%			43%	50%
Luzerne sud			35%	12%				
Festulolium					32%			
<b>% graminées</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>0</b>
<b>% légumineuses</b>	<b>55</b>	<b>50</b>	<b>100</b>	<b>51</b>	<b>38</b>	<b>100</b>	<b>58</b>	<b>100</b>

\* 2n = diploïde – 4n = tétraploïde

Les 8 modalités présentent de belles levées. Elles ont reçu un apport de 30 unités d'azote la semaine dernière. Quelques pieds de luzerne présentent des traces de gel, dans les modalités M3 et M8, soit les deux modalités qui ne comportent pas de graminées. On peut supposer que celles-ci protègent les légumineuses du froid.



*La douceur de l'automne 2022 a été favorable à une bonne implantation et à un bon démarrage de l'ensemble des modalités malgré un semis un peu tardif (photo CA58 du 15 février 2023)*